

DÉPARTEMENT DES  
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE  
TREBEURDEN

**Arrêté municipal portant ouverture de  
l'enquête publique relative au projet de  
déclassement et d'aliénation d'une portion du  
domaine public à Pors Mabo**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TREBEURDEN ;**

- Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la voirie routière, et notamment son article R 141-4,
- Vu la décision en date du 23 novembre 2016 de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année 2017,
- Vu la délibération du 9 septembre 2016 relative à l'approbation de la demande de régularisation cadastrale à Pors Mabo, et constatant la désaffectation d'une superficie de 60 m<sup>2</sup> du domaine communal en vue de son intégration dans le domaine privé.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclassement et d'aliénation d'une superficie de 60 m<sup>2</sup> du domaine public de la Commune de Trébeurden, située « chemin de Parc Ar C'han à pors Mabo, pour une durée de 16 jours, du mardi 21 mars au mercredi 5 avril 2017 inclus. Le siège de l'enquête est la mairie de la commune de Trébeurden, 7 rue des Plages, 22560 TREBEURDEN.

**ARTICLE 2 :**

Mme Françoise METGE, domiciliée à SAINT-QUAY-PERROS (22700) est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

**ARTICLE 3 :**

Les pièces du dossier du projet seront déposées et tenues à disposition du public pendant toute cette période à la Mairie de Trébeurden, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- du lundi au mercredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30,
- le jeudi et le samedi de 9 heures à 12 heures
- le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Commune (<http://www.trebeurden.fr/ville>).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet. Chacun pourra aussi les adresser, à l'attention de Mme. le Commissaire-enquêteur, par écrit (voie postale) en mairie de TREBEURDEN ou par courriel à l'adresse suivante: [mairie-trebeurden@orange.fr](mailto:mairie-trebeurden@orange.fr). Le commissaire enquêteur les visera et les annexera au registre d'enquête.

Les pièces du dossier présenté à l'enquête publique, les observations du public sur le registre ou faisant l'objet de courriers ou courriels, sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

**ARTICLE 4 :**

Le commissaire enquêteur recevra en personne, à la Mairie de TREBEURDEN les observations du public:

- Le mardi 21 mars 2017 de 10h à 12h ;
- Le mercredi 05 avril 2017 de 15h30 à 17h30 ;

**ARTICLE 5:**

Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les 8 premiers jours de celle-ci dans le journal Ouest France 22.

Le présent arrêté sera transmis à la sous-préfecture de LANNION et fera l'objet d'une publication dans le recueil des actes administratifs de la Commune et affiché sur le terrain concerné.

**ARTICLE 6 :**

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le commissaire enquêteur qui, dans un délai de 1 mois transmettra le dossier et le registre d'enquête accompagné de ses conclusions à Monsieur le Maire de la Commune de TREBEURDEN.

**ARTICLE 7 :**

Le Conseil Municipal délibérera à la vue de la conclusion du commissaire enquêteur. Cette délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la Sous-Préfecture.

Si le conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du commissaire enquêteur, sa délibération devra être motivée.

**Article 8 :**

Toute information relative à la présente enquête publique peut être demandée à Monsieur le Maire de Trébeurden, 7 rue des Plages, 22560 TREBEURDEN.

**Article 9 :**

Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- . Madame le Sous-Préfet de LANNION
- . Madame le Commissaire-enquêteur

TREBEURDEN, le 02 mars 2017



Le Maire,  
Alain FAIVRE,